



Enregistrement des infirmiers dans le répertoire de référence des professionnels intervenant en santé (RPPS) : décalée au mois d'octobre, cette simplification administrative sera accompagnée d'outils de communication disponibles dès cet été.

Paris, le 30 juillet 2021

À compter d'octobre 2021, la profession infirmière rejoindra dans le RPPS les autres professions à ordre (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues). Outil de simplification administrative, la bascule dans le répertoire de référence des professionnels intervenant en santé (RPPS) sera opérée à l'échelle nationale : l'Ordre deviendra « guichet principal » des démarches professionnelles et alimentera le RPPS sur lequel s'appuie l'écosystème de santé, notamment pour la délivrance de moyens d'accès aux services numériques (e-CPS ou carte CPS).

En pratique, les infirmiers seront enregistrés automatiquement dans le RPPS dès lors qu'ils sont inscrits à l'Ordre national des infirmiers. La bascule n'impliquera aucune démarche pour les infirmiers inscrits à l'Ordre, qui leur communiquera par courriel leur numéro RPPS à 11 chiffres, également accessible dans [l'annuaire santé](#).

Les infirmiers non inscrits à l'Ordre pourront s'inscrire via le [portail dédié de l'Ordre](#), par exemple en utilisant FranceConnect, afin de disposer de leur numéro RPPS.

Les infirmiers ne seront plus tenus de s'enregistrer ni de déclarer leurs changements de situation auprès des agences régionales de santé. Leur numéro RPPS sera mentionné sur tous documents et utilisé pour effectuer les démarches courantes. Les identifiants départementaux ADELI des infirmiers ne seront plus utilisés. En revanche, le numéro d'Assurance Maladie, dit 'AM', à vocation de facturation, ne changera pas.

La bascule, initialement prévue en septembre, a été reportée au mois d'octobre. L'Ordre national des infirmiers et l'Agence du numérique en santé mettront à disposition, dès cet été, des outils d'appropriation et de communication (FAQ, infographies) pour l'ensemble des infirmiers.

Contact presse : adrien.decasabianca@gmail.com - 06 30 30 34 84